



Membre de la CPH

**Syndicat National des Praticiens à Diplôme  
Hors Union Européenne**

**(Médecins, Pharmaciens, Chirurgiens-dentistes et Sages-femmes)**

A Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé

Objet : Le retard du dispositif transitoire d'autorisation d'exercice

Monsieur le Ministre,

Je me permets de vous adresser cette lettre au nom du Conseil d'Administration de notre syndicat, le SNPADHUE, pour vous alerter sur le retard considérable accusé par les ARS et le CNG à traiter les dossiers des praticiens à diplôme hors Union européenne (PADHUE) concernés par le dispositif transitoire d'autorisation d'exercice suivant le décret n°2020-1017 du 7 août 2020.

Pour rappel, Les PADHUE médecins concernés déposent leurs dossiers auprès des ARS qui délivrent après vérification une autorisation temporaire d'exercice. Les dossiers sont ensuite examinés par des commissions régionales qui émettent un avis (autorisation, consolidation ou refus) auprès de la commission nationale organisée par le CNG. À compter de la réception d'un dossier complet, le silence gardé par l'autorité administrative au-delà de douze mois vaut refus de délivrer l'autorisation d'exercice. Or, à ce jour, soit plus de dix-huit mois après le début de la procédure, la majorité des dossiers des PADHUE n'ont pas été examinés au niveau des commissions régionales. Pour les plus chanceux d'entre eux dont les dossiers sont arrivés au CNG, l'attente est encore longue car il y a un nombre insuffisant de réunions de commissions nationales organisées dans l'année par rapport au nombre de candidats. A noter que la loi prévoit la fin de toute la procédure au plus tard le 31 décembre 2022.

Les PADHUE ne comprennent pas les retards successifs alors que le traitement des dossiers est dématérialisé et les réunions des commissions se font en visioconférence depuis plus d'un an. Ils sont tout à fait autonomes pour la très grande majorité et se retrouvent privés de la plénitude d'exercice pénalisant leurs services hospitaliers mais aussi le système de santé en manque de personnel médical et en pleine crise sanitaire.

Par rapport à cette situation d'attente qui devient insupportable pour la grande majorité des PADHUE concernés, je sollicite votre intervention pour faire respecter les délais de la procédure tels que prévue initialement, en vous précisant qu'un report d'une année a déjà été appliqué à la suite de la crise sanitaire.

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Salem OULD ZEIN, Président du SNPADHUE

Le 11 mai 2022